

Elections Professionnelles

Du 30 novembre au 06 décembre 2018

POURQUOI VOTER ?

JE VOTE

Pour élire mes représentants

Pour les questions collectives

JE VOTE AU COMITE TECHNIQUE MINISTÉRIEL CTM

JE VOTE AU COMITÉ TECHNIQUE DE PROXIMITÉ dont je relève
(CT SGAMI, CTSD de la PN, CT Préfecture, CT DGGN,
CT Administration Centrale, CT INPS ...)

Et dans certains cas **JE VOTE ÉGALEMENT POUR UN COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU OU SPÉCIAL (CTRPN...)**

Les CT examinent les questions relatives par exemple :

- à l'organisation et au fonctionnement des services,
- aux réorganisations, créations ou fermetures de services,
- au temps de travail et aux horaires variables,
- aux régimes indemnitaires (RIFSEEP ...)

Les votes aux CT sont pris en compte pour désigner les représentants du personnel dans les CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)

Sauf en CRS et en gendarmerie où je **VOTE** directement au **CHSCT**



CSFPE

Les votes au CT déterminent la composition du **CSFPE Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat** qui examine les questions qui concernent la fonction publique d'Etat (*mise en place du RIFSEEP, création d'une période de préparation au reclassement, création du congé pour invalidité temporaire imputable au service...*)



CCFP

Les votes au CT déterminent la composition du **CCFP Conseil Commun de la Fonction Publique** qui examine les questions d'ordre général concernant les 3 versants de la Fonction Publique (FPE—FPH—FPT)

Pour les questions individuelles

Je suis fonctionnaire

JE VOTE

à la **commission administrative paritaire nationale (CAPN)** et / ou la **commission administrative paritaire locale (CAPL)**

Les CAP examinent les questions relatives notamment :

- à la mobilité,
- à l'avancement,
- à la titularisation,
- aux révisions de notation,
- à la discipline.

Les membres des CAP élisent les représentants du personnel au sein des commissions de réforme, qui donnent un avis sur les accidents de travail, les maladies professionnelles et les mise à la retraite pour invalidité.

Je suis ouvrier cuisinier

JE VOTE

à la **commission paritaire nationale (CPN)**

La CPN examine les questions relatives à :

- la validation des formations qualifiantes,
- les avancements de groupe (choix, essai professionnel),
- la nomination des chefs d'équipe à titre permanent et à titre temporaire,
- les révisions de notation,
- la discipline.

Je suis contractuel

JE VOTE

à la **commission consultative paritaire (CCP)**

Les CCP examinent les questions relatives notamment au licenciement et à la discipline.

Pour être bien représenté et bien défendu à tous les niveaux (y compris à la Fonction Publique), je VOTE pour les listes SNAPATSI

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr



cliquez, votez

